

## APPEL À CANDIDATURE

mise à disposition d'un local pour les créateurs d'entreprise qui souhaitent tester leur concept

A l'occasion de la cession du droit au bail du local commercial situé au 2 boulevard Wilson, la ville d'Antibes Juan-les-Pins, en conformité avec la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises et son décret d'application n°2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux, a exercé son droit de préemption commercial sur ce lot.

La signature de l'acte est intervenue en février 2021.

La Commune cherche activement un repreneur.

Dans l'attente de trouver une nouvelle enseigne pouvant s'installer dans le local, la Commune a décidé de mettre à disposition ce local pour les créateurs d'entreprise qui souhaitent tester leur concept.

Les locaux dépendent d'un immeuble sis à Antibes, 2 boulevard Wilson, et comprenant :

- un magasin d'une superficie d'environ 35m<sup>2</sup> avec toilettes en rez de chaussée
- un magasin de 25m<sup>2</sup> en sous-sol avec réserve.

Il n'a pas été convenu de versement d'un dépôt de garantie.

Pour l'ensemble des détails de cette appel à candidature, consultez le cahier des charges ci-dessous

CAHIER DES CHARGES

Les dossiers de candidature devront être envoyés en RAR à l'attention de :

Monsieur le Maire, DGA Développement Economique et Aménagement Durable  
Service office de commerce et de l'artisanat  
24 Cours Masséna  
06 600 Antibes Juan-Les-Pins

au plus tard le 15 avril 2026, le cachet de la poste faisant foi.

L'enveloppe devra comporter la mention "Candidature boutique des créateurs"

Les offres par voie électronique ne seront pas admises.

**Informations supplémentaires au [04 92 90 53 88](tel:0492905388)**



**ANTIBES**  
**BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE**



**HÔTEL DE VILLE  
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS**

24 Cours Masséna,  
06600 Antibes